



Issy - les- Moulineaux, le 24 juillet 2009

---

## COMMUNIQUE

### CONSTITUTION D'UN NOYAU DUR AU SEIN DE L'ACTIONNARIAT DE LA SOCIETE

La société informe de la constitution d'un noyau dur au sein de son actionnariat : un pacte d'actionnaires emportant action de concert entre ses signataires a été signé le 24 juillet 2009 par :

- Jean-Marie MAGNET, Président directeur général et actionnaire de référence de la société,
- Philippe MORSILLO, Directeur général délégué et administrateur,
- Georges PELTE, administrateur,
- Fabrice DUPONT, Secrétaire Général et administrateur
- Gérald FILLON, Directeur général adjoint non mandataire.

Par ailleurs, Philippe MORSILLO a pris un engagement individuel Dutreil de conserver 150.000 actions AUSY pendant un délai de 4 ans courant à compter du 24 juillet 2009, étant précisé que Philippe MORSILLO et Jean-Marie MAGNET se sont engagés par ailleurs à ce que l'un des deux exerce une fonction de direction au sein de la société pendant un délai de trois ans.

Au 24 juillet 2009, le concert détient 43,68% du capital et 57,27% des droits de vote de la société<sup>1</sup>.

L'AMF a accordé une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique au bénéfice des concertistes.

#### **A propos d'AUSY**

AUSY (Code ISIN : FR0000072621, code mnémo : OSI) est l'une des premières sociétés françaises de Conseil en Hautes Technologies. Son offre s'articule autour d'une double spécialisation : le management et l'organisation des Systèmes d'Information et la R&D externalisée et les systèmes industriels.

La société est qualifiée " Entreprise Innovante " par l'OSEO ANVAR et cotée sur l'Eurolist C d'Euronext Paris.

De plus amples informations sont disponibles sur le site de la société : [www.ausy.fr](http://www.ausy.fr)

---

<sup>1</sup> Jean-Marie Magnet : 34,31% du capital et 46,92% des droits de vote

Philippe Morsillo : 4,27% du capital et 3,14% des droits de vote

Georges Pelte : 4,74% du capital et 6,97% des droits de vote

Fabrice Dupont : non significatif

Gérald Fillon : 0,34% du capital et 0,25% des droits de vote